

Lycée, bac, postbac : avis de tempête

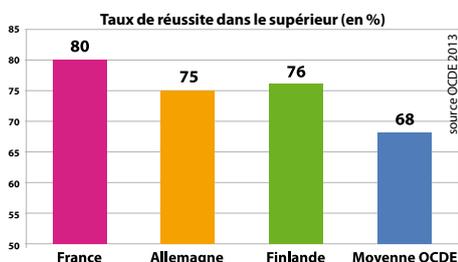
Par Odile Deverne et Romain Geny

Outre la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur préparent à marche forcée des orientations qui affecteront à la fois l'organisation du baccalauréat et le fonctionnement des lycées.

« Plan étudiants » : orienter les élèves... ou leur barrer la route ?

Le gouvernement instrumentalise le « désastre » d'APB de l'été 2017 (« tirage au sort » et non-affectation de nombreux élèves) pour imposer, dans l'urgence, une réforme profonde de l'orientation post-bac. Mais ce désastre n'était pas lié à de « mauvais choix d'orientation » ou à un défaut technique d'APB : c'était simplement la conséquence, non anticipée, de la vague démographique du début des années 2000 et du sous-investissement chronique dans l'enseignement supérieur.

Le rouleau compresseur de la communication du ministère utilise un discours catastrophiste pour « vendre » sa réforme, notamment en stigmatisant les échecs : en effet, seuls 7 % des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'Université. Donc... 93 % n'y vont pas ! 80 % des bacheliers qui sont entrés dans l'enseignement supérieur y ont obtenu un diplôme, ce qui est un des meilleurs résultats des pays occidentaux (moyenne OCDE : 68 % ; Allemagne : 75 %) ! Alors oui, 14 % d'entre eux se sont réorientés au cours de leurs études supérieures : mais se réorienter, est-ce échouer ?



Le gouvernement profite de cette occasion pour instaurer la sélection généralisée à l'Université, à travers une procédure qui va complexifier le travail des personnels et les choix des élèves. Si la réforme de l'accès aux études supérieures n'est pas encore votée, des consignes pour sa mise en œuvre ont pourtant déjà été données dans les lycées.

Une orientation traitée à la légère

- Enseignants et élèves découvrent la nouvelle procédure à peine deux semaines avant la fin du 1^{er} trimestre. La nouvelle plate-forme et les intitulés des formations ne seront connus que fin janvier.
- Le délai pour la formulation des vœux sera réduit. Les vœux ne pourront plus être modifiés après le 2^{ème} conseil de classe.
- En conseil de classe, les collègues devront étudier jusqu'à 350 vœux (à raison de 10 vœux par élève) et les PsyEN (ex-COP) auront bien du mal à organiser dans l'urgence des « semaines de l'orientation ». Le « 2^{ème} PP » (quand on en trouvera un !) ne règle pas le problème : l'orientation est une question complexe, qui demande le recrutement de professionnels, les PsyEN, actuellement en nombre très insuffisant. Et la formation annoncée par le rectorat de Lille ne fera pas des PP des Psy-EN.
- On peut craindre un « bug informatique » en juin et une procédure ralentie, chaque établissement du supérieur devant traiter tous les vœux qui ne sont plus hiérarchisés. De nombreux élèves resteront « en attente » de désistement d'autres candidats jusqu'à la rentrée suivante.

Une sélection généralisée ?

- Les universités pourront sélectionner les lycéens sur la base d'« attendus » qui pourront différer d'une fac à l'autre : la hiérarchie entre les « grandes » universités, qui pourront choisir leurs étudiants, et les autres sera renforcée.
- Le filtrage des lycéens sur la base des « attendus » servira à barrer la route aux plus fragiles : toutes les universités pourront se déclarer « à capacité d'accueil limitée » et ainsi évincer de nombreux candidats.
- C'est un mode cynique de gestion des flux : aux élèves qui n'auront eu aucun de leurs vœux, on proposera une place dans une formation vacante sans qu'elle soit nécessairement en rapport avec leurs souhaits, ni proche géographiquement. Et s'ils refusent ? Ils auront « décidé librement » de ne pas poursuivre d'études.
- C'est désormais l'Université qui décidera « ce que valent vraiment » les bacheliers,

indépendamment du baccalauréat qui perdra sa fonction de premier grade universitaire. Mais en même temps, on reportera la sélection sur les enseignants en lycée, chargés d'émettre des « avis » sur le futur des élèves.

Quelles sont nos propositions ?

La sélection à l'Université n'est pas une solution, c'est un renoncement à faire réussir tous les élèves. Démocratiser l'accès aux études supérieures, sans démagogie, c'est possible et c'est nécessaire. Pour cela, au collège et au lycée, il faut améliorer les conditions de travail et de suivi des élèves pour les faire tous réussir sans abaisser les exigences à leur égard. Ainsi on leur donnera les moyens de réussir dans l'enseignement supérieur ! Il faut augmenter les capacités et améliorer les conditions d'accueil dans toutes les formations du supérieur, afin que chaque bachelier ait toutes les chances de poursuivre des études.

Baccalauréat : le « muscler » ou le démembrer ?

C'est dans un cadre verrouillé par des considérations budgétaires que la mission Mathiot sur le baccalauréat engage le « dialogue » avec les associations de spécialistes et les organisations syndicales. Le ton est donné : réduire le nombre d'épreuves terminales, donner plus de place au contrôle continu, et réorganiser les lycées dès la rentrée 2018 en 2^{de}.

Des épreuves terminales recentrées sur quelques disciplines

Quatre épreuves en terminale : pour le ministère, cela « suffirait » pour évaluer les élèves et certifier leur niveau de connaissance. Quelles disciplines seraient évaluées en fin d'année ? Que « vaudraient » celles qui ne seraient plus évaluées par une épreuve terminale ? Avec quelles conséquences en termes de conditions de travail ?

Si l'on croise les compte-rendus d'audience, plusieurs hypothèses (ou ballons d'essai ?) apparaissent : des épreuves de spécialité en février, des épreuves universelles (une de philo et une autre interdisciplinaire) en juin.

« Une place accrue pour le contrôle continu »

Les disciplines non-évaluées par une épreuve terminale seraient prises en compte par le contrôle continu. En l'absence d'évaluation extérieure et anonyme, quelle confiance les établissements d'enseignement supérieur accorderont-ils à ces notes ? C'est la porte ouverte aux pressions locales (des chefs d'établissement, des parents et des élèves) pour « avoir tel prof », ou pour « remonter les notes », à une concurrence accrue entre lycées et finalement à un baccalauréat qui ne « vaut » plus que ce que « vaut » la réputation de tel ou tel lycée, un baccalauréat qui n'est plus un diplôme national de même valeur sur tout le territoire.

Quelles sont nos propositions ?

Le SNES-FSU défend un baccalauréat ambitieux, exigeant, qui, en tant que premier grade universitaire, reste le seul « prérequis » pour l'accès à l'Université. Cela ne signifie pas le statu quo. Pour combattre la hiérarchie des séries, on peut réfléchir par exemple au contenu des épreuves (à différencier selon les séries), à leur coefficient, à l'instauration de notes minimales nécessaires dans certaines disciplines de la série. Il faut abandonner le contrôle local qui a contribué à dévaloriser le baccalauréat. Il faut également redonner du sens aux baccalauréats professionnels et technologiques, en gardant la spécificité de chaque voie et de chaque formation.

Une « nouvelle » réforme du lycée

Des projets de « lycée modulaire » (avec disparition des séries, chaque élève faisant son menu) sont régulièrement évoqués par diverses organisations.

Les vieilles recettes et leur recyclage

A l'automne 2008, le ministre Darcos présentait un projet de lycée « à la carte », où chaque élève construisait son parcours avec des « briques » ou « modules semestriels de 3h », validés en CCF ou contrôle continu. Un projet qui permettait de sérieuses économies budgétaires mais massivement rejeté par les enseignants et les élèves.

A l'automne 2017, les audiences de la commission distillent des informations sur le projet Blanquer / Mathiot qui font apparaître un schéma global : des séries remplacées par des choix de modules « majeurs / mineurs » ; un « grand oral interdisciplinaire » parmi les quatre épreuves finales, donc plus que trois disciplines en contrôle final ; une organisation semestrielle, au moins en terminale.

Avec quelles conséquences ?

Dans le cadre d'un lycée « modulaire », quelle liberté de choix pour les élèves ? Le cas du « lycée » britannique, très modulaire, montre qu'en réalité, cette organisation limite fortement les choix des élèves, et n'annule en rien l'effet des inégalités sociales diverses sur les parcours scolaires. D'abord, il faut connaître son orientation post-bac dès le début du lycée (et il n'est pas possible de changer en cours de formation), ce qui enferme dans une spécialisation restrictive (3 disciplines) et précocité... et débouche sur des parcours d'initiés, et de non-initiés.

Les séries du lycée français sont bien plus ambitieuses, et enferment beaucoup moins les élèves ! Ensuite, les choix sont formellement libres, mais on constate que les élèves d'un bon niveau suivent des disciplines scientifiques, contrairement aux élèves de niveau faible ; que les garçons privilégient les sciences, contrairement aux filles qui privilégient les disciplines littéraires et artistiques... Une alternative aux « défauts » des séries ? En réalité, les déterminismes sociaux et les hiérarchies scolaires sont pleinement à l'oeuvre dans un lycée modulaire : ce type d'organisation n'est en rien un progrès par rapport aux séries !

L'existence de modules et d'épreuves terminales en février nécessiterait une réorganisation de l'année (semestrialisation) et donc de nos services qui pourraient être annualisés ; cela signifierait l'obligation de rattraper des cours lorsque les élèves sont absents (sorties), des emplois du temps qui pourraient être différents d'un semestre à l'autre, etc. Cela signifierait également, pour nos élèves, moins de temps pour progresser et une formation en pointillé dans certaines disciplines.

La réforme de la 2^{de} GT est prévue dès septembre 2018, avec réduction des horaires du tronc commun. Le nombre de postes aux concours vient d'ores et déjà de subir une baisse drastique dans certaines disciplines.

Alors, bien sûr, le lycée actuel n'est pas satisfaisant : nous avons combattu la réforme Châtel et son corollaire, l'autonomie des lycées. Il est donc urgent d'en faire le bilan afin de lancer la réflexion pour un nouveau lycée, plus démocratique.

Les réformes en cours annoncent de profonds changements pour nos élèves et pour nos métiers. Elles vont générer un accroissement des inégalités et de la concurrence entre lycées et entre universités. Tout cela va à l'encontre des mandats de démocratisation ambitieuse du SNES-FSU. **Il faut donc informer les collègues et préparer les mobilisations en organisant des heures d'information syndicale** (que nous pouvons co-animer) et en utilisant tous les outils à votre disposition sur les sites du SNES national et académique.

LES CONSTATS ET PRÉCONISATIONS DU CNESCO*

« Le baccalauréat n'est pas une spécificité française. Aujourd'hui, dans les pays de l'OCDE, une très grande majorité des systèmes éducatifs pratiquent un examen national externe à la fin du second cycle du secondaire pour certifier le niveau des élèves qui quittent le système scolaire. Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE. Au total, le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves. »

* Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire ; organisme indépendant cherchant à éclairer les politiques publiques par les acquis de la recherche sur l'éducation. Dossier « Baccalauréat », en ligne sur www.cnesco.fr, juin 2016.

Le SNES-FSU a lancé une enquête sur le bac présentée lors d'une conférence de presse le 27 novembre. Les résultats montrent que nos mandats sont largement partagés par les collègues qui rejettent massivement le contrôle local et l'idée de la réduction du nombre d'épreuves terminales. Beaucoup, sans doute échaudés par des pressions exercées au moment de l'évaluation ou par les écueils de la multiplication des épreuves locales, trouvent aussi le bac trop facile à obtenir.